

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENTS
PIG ET OPAH RU MULTI SITES**

Direction Cohésion Territoriale et
Appui aux Communes - Habitat
ES/ N° 2026 – D - 107

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n° 173 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 portant sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) de GrandAngoulême et Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites sur la centralité des communes de Gond Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre,

Vu, la délibération n°57 du conseil communautaire du 10 mars 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention OPAH RU multi sites,

Vu la délibération n°24 du conseil communautaire du 24 janvier 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°2 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu la délibération n°19 du conseil communautaire du 21 février 2024 approuvant l'avenant n°2 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°3 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu la délibération n°78 du conseil communautaire du 28 mai 2025 approuvant la modification n°2 du règlement d'intervention de GrandAngoulême dans le cadre de sa politique de soutien au parc privé,

Vu, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n° 94 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général communautaire.

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 26 382,96 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul au paiement et du plan de financement du projet transmis par l'ANAH. En cas de taux de cofinancement du projet supérieur aux taux prévus dans le règlement de l'ANAH, le montant des aides de GrandAngoulême pourra être révisé à la baisse.

Article 3 – Afin de garantir la protection des données personnelles du bénéficiaire, l'annexe 1 sera publiée et l'annexe 2 transmise uniquement aux personnes en charge de son exécution.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal – article 20422 opération 1070.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de l'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 13 AVR. 2026

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Hassane ZIAT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 13 AVR. 2026
Publié ou notifié,
Le 13 AVR. 2026

Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême		Type d'intervention
		Taux	Montant	
016012467	38 332,32 €	10 % plafonnés à 2 000 €	2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012754	22 000,00 €		2 000,00 €	Autonomie de la personne
016012792	3 792,67 €	10%	379,27 €	Autonomie de la personne
016012425	35 951,68 €	10 % plafonnés à 2 000 €	2 000,00 €	Travaux sortie précarité
016012486	55 384,97 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012440	70 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012607	15 128,93 €		1 512,89 €	Autonomie de la personne
016012156	36 913,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012786	6 924,67 €		692,47 €	Autonomie de la personne
016012694	57 267,43 €		10 % plafonnés à 8 000 €	5 726,74 €
016012805	10 201,00 €	10 % plafonnés à 2 000 €	1 020,10 €	Autonomie de la personne
016012824	4 916,86 €		491,69 €	Autonomie de la personne
016012816	5 598,00 €		559,80 €	Autonomie de la personne
016012173	58 301,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012291	50 350,71 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
TOTAL	471 063,24 €		26 382,96 €	